

Commission Fédérale Formation

Président : Vincent Buisson

Objet : **Rapport à l'Assemblée Générale 2017**

1. Communication des stages de formation

En attente du nouveau site fédéral, le calendrier de formation est disponible sur GoogleSheet.

2. Statistiques – nombre de stages année 2016

(note : sont décomptés les stages débutant en 2016)

- Arbitrage Baseball
 - Arbitre auxiliaire baseball : 5
 - Arbitre départemental baseball : 16
 - Arbitre régional baseball : 1 (+1 réservé CNAB)
 - Passerelle Softball/Baseball : 1
- Arbitrage Softball
 - Arbitre régional softball : 5
 - Arbitre national softball : 1
 - Passerelle Baseball/Softball : 1
- Scorage
 - Scoreur départemental : 11
 - Scoreur régional 1er degré : 4
 - Scoreur régional 2ème degré : 1
 - Session de formation d'instructeur : 1 National, 1 Régional
- Entraîneur
 - Diplôme fédéral d'animateur : 5
 - Diplôme fédéral d'initiateur : 4

3. Exposé : Où en est la situation de la formation des entraîneurs ?

L'exposé qui suit représente mon ressenti et ma réflexion sur les défis et difficultés rencontrés entre 2013 et 2016, lors de mon activité.

Entraîner une équipe ou une section jeunes, faire des interventions auprès du public, exposer les bienfaits (ou les risques) d'une discipline, cela nécessite à la fois du bon sens, des capacités de pédagogie, des compétences techniques. Or, dans bon nombre de disciplines sportives, il y a des systèmes de professionnalisation. Cependant, le baseball/softball en France ne dispose pas d'assez de rayonnement, que ce soit maintenant ou naguère, pour bénéficier d'autre chose que de brèves mises en lumière. Quand cela arrive, le personnel manque –

professionnellement – pour tirer parti de ces situations. Il peut en aller de même du point de vue des infrastructures.

La disparition des BE n'a pas fait l'objet d'une politique de remplacement de diplôme au moment où cela aurait été nécessaire, et c'est seulement récemment que la DTN s'est de nouveau préoccupée de la formation professionnelle.

Il est certain que lorsque la demande d'emploi est faible, l'Etat ne voit pas non plus d'urgence. Et c'est un des problèmes liés à notre culture, car (presque) tout doit, en France, passer par un agrément d'Etat sous une forme ou une autre. Les capacités doivent forcément passer une reconnaissance officielle.

Donc, plus de BE, et c'est seulement dans quelques temps que les nouveaux diplômés professionnels pourront être mis en place.

Tous les clubs ne peuvent pas bénéficier de l'appui d'un titulaire de BE. Certains sont à la Fédération (DTN, Pôles), d'autres en Ligue ou CD. C'est également une population vieillissante, qui, après avoir opéré à la fois en tant que joueur et entraîneur, devrait continuer à entraîner et oeuvrer au développement des disciplines.

Mais le coût d'emploi reste élevé, si l'on veut rémunérer à la valeur prévue par la convention collective, et il est peut-être plus difficile, sur un chef-lieu de canton, de rétribuer un coach baseball à temps plein qu'un maître nageur, qui peut encadrer les écoles sur des programmes liés à la santé et la sécurité...

En ce qui concerne les amateurs, les bénévoles, qui sont l'épine dorsale du sport... La nécessité de former des arbitres et des scoreurs ne fait pas de doute, encore qu'il soit compliqué de faire monter en compétence des personnes qui n'ont pas toujours le temps nécessaire disponible. On comprend bien que sans un arbitre compétent, on ne peut pas raisonnablement jouer... On pourrait à la limite se passer de scoreur pour des matchs amicaux... et se contenter d'une application sur smartphone.

Il est encore plus difficile de trouver des volontaires pour s'impliquer dans l'encadrement sportif. Les règlements sportifs prévoient un certain grade pour les compétitions nationales. Il reste parfois à déterminer si la personne nommée en tant qu'entraîneur est réellement l'entraîneur, dans certaines circonstances. Bien plus grave, en régional, l'inscription sur iclub n'impose pas la nomination d'un entraîneur au moins diplômé fédéral. Dans un souci de sérieux et de sécurité, il est impératif que cette situation change.

Trop de clubs « de base » ne disposent que d'un seul diplômé, souvent un DFI, parfois même un BAF, qui ne sont en principe pas des diplômés permettant de gérer une équipe en compétition. Le contenu de ces formations visait à faire de l'encadrement ou de l'animation à visée d'initiation, d'accompagnement. Ils ont été détournés de leur but, je pense, en raison de la trop longue durée des modules prévus pour l'obtention du véritable premier diplôme d'entraîneur qu'était le DEF1.

Je cite, extrait de l'ancien livret de formation :

Le DFI (diplôme fédéral d'initiateur) permet à son titulaire d'initier en club les techniques de base du baseball et du softball. Capacité : apprendre les critères techniques de base. Le titulaire n'a pas vocation à gérer une équipe entière. - 3 UV, faites sur 2 week-ends

Le DEF1 (diplôme d'entraîneur fédéral 1er degré) permet à son titulaire d'entraîner une équipe de club. Capacité : gérer l'entraînement individuel et collectif. Etre capable d'organiser et de planifier l'entraînement technique d'une équipe sur une saison. - 11 UV, avec une durée et un coût sans commune mesure...

Il est facile de comprendre pourquoi le DEF1 n'était plus guère organisé. La dernière session remonte à 2013/2014.

En 2016, 37 titulaires de DEF1 et 4 titulaires de DEF2 sont répertoriés dans la base de données fédérale. ***Combien, en vérité, occupent des fonctions réelles d'entraîneur au sein de leur club ?***

En comparaison, la base de données indique 447 licenciés DFI et 78 BAF/DFA. ***Combien d'entre eux exercent ? Selon les prérogatives prévues ? Se mettent-ils à jour de leurs connaissances ? Envisagent-ils une progression de compétence ? Leur Club, leur CD, leur Ligue font-ils tout le nécessaire pour s'assurer des moyens nécessaires à l'amélioration des performances, d'un meilleur encadrement des jeunes et débutants ?***

Il est évident, à partir de ces constatations, que la rénovation des diplômes fédéraux n'était plus une option et que la remettre à plus tard – encore – ne ferait qu'empirer les choses. Car le développement des 2 disciplines ne peut se faire qu'en remettant à plat les pratiques et supprimer les errances, afin de venir enfin à une politique commune de formation – et à un suivi des entraîneurs, par le biais de recyclages et formation continue.

Le nouveau schéma a commencé à être appliqué, avec le DFA. L'étape suivante, le DFE1, qui doit permettre à ses titulaires d'encadrer une équipe en compétition, le sera très bientôt. C'est un travail de longue haleine, car en même temps qu'appliquer les nouvelles modalités, il faudra intégrer les DFI/DEF sur une base du volontariat. Les « anciens » devront demander leur versement sur les nouveaux listings. Il leur faudra remplir un dossier individuel.

Les diplômes renouvelés se verront dotés d'une durée limitée, à prolonger par des participations à des stages de perfectionnement, des séminaires, des clinics... Sinon, comme pour les arbitres, il pourra y avoir reversement sur une liste Réserve. L'obligation, ainsi, d'une formation continue.

La formation à distance prendra davantage d'importance, ce qui permettra de gagner sur le temps de formation en présentiel. Toutefois, cela fait naître des coûts (maintien du système informatique, notamment), et l'inscription au cursus général (que ce soit pour les primo-stagiaires ou les reversés) impliquera le versement d'un écot, dont la formule n'a pas encore été déterminée.

Le processus de rénovation n'est pas une promenade dans le parc, car plusieurs obstacles se sont dressés. Des réticences de diverses natures se sont fait jour, des intérêts particuliers sont apparus, ce qui montre que la Fédération n'avait pas de vision déterminée. Au vu des résultats améliorables des équipes nationales, il est primordial que cette situation cesse, et la rénovation, pas à pas, du plus bas au plus haut niveau, doit se faire. Il en va du développement des 2 disciplines, car si les clubs ne peuvent pas attirer et ensuite retenir les joueurs, à commencer par les jeunes, le niveau ne pourra pas augmenter.

Enfin, avec la création de l'INFBS, il reste à voir si la CFF a encore un rôle à jouer dans l'organisation fédérale en tant qu'entité de référence, ou doit devenir un organe-relais entre la formation professionnel et la formation bénévole. Le prochain Comité Directeur devra se prononcer sur ce sujet.

En guise de bilan personnel, je laisse l'activité de la CFF avec des méthodes en place, que mon successeur pourra conserver ou modifier, et je recommande de poursuivre la collaboration étroite et de confiance avec les autres intervenants de la formation fédérale. Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont fait de ces 4 années une période revigorante et excitante.